



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Voir dans le document/
See herein
NA
Québec
NA

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Remplacement système alarme incendi	
Solicitation No. - N° de l'invitation EF236-222090/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client R.060914.001	Date 2022-04-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-035-16411	
File No. - N° de dossier MTC-1-44220 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-04-19 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Stephen Phan	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc035
Telephone No. - N° de téléphone (514) 708-3582 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER
REMPACEMENT DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE
À L'ÉTABLISSEMENT CORRECTIONNEL ARCHAMBAULT - MEDIUM
242, BOULEVARD GIBSON, SAINTE-ANNE-DES-PLAINES (QUÉBEC), J5N 1V8

Cette modification 004 de l'invitation à soumissionner vise :

Ajout de l'addenda 003 et du Tableau – Questions et réponses 002.

Toutes les autres clauses et conditions de l'invitation originale demeurent inchangées.

ADDENDA ELE-003

Projet : Établissement Archambault – Modernisation
du système d'alarme-incendie –
TPSGC : R.060914.001

Description : Modifications aux plan et devis

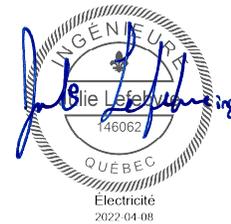
Projet no : 2012-186-104

Division : Électricité

Par : Julie Lefebvre, ing.

Date : 2022-04-08

DOCUMENT ORIGINAL PDF SIGNÉ
NUMÉRIQUEMENT



1. Cet addenda fait partie intégrante des plans et devis originaux et des documents contractuels. Les soumissionnaires s'assureront que le coût des travaux effectués par cet addenda est inclus dans le montant de la soumission.
2. Documents :
 - 2.1 Documents inclus :
 - Devis : section 28 31 00.01, pages 5, 6, 11 et 12.
 - Plan no E17, révision no 1.
3. Description des travaux :

Voir les documents ci-joints.

- .4 Provoquer la fermeture automatique des portes coupe-feu et des portes étanches aux fumées, si elles sont normalement ouvertes.
- .2 Le déclenchement d'un dispositif de déclenchement d'alarme, en deuxième étape, doit faire ce qui suit :
 - .1 Faire retentir dans tout le bâtiment, les dispositifs de signalisation sonore en tonalité d'alarme.
- .3 Si l'alarme de première étape n'est pas acquittée après cinq (5) minutes, le système passera automatiquement en deuxième étape.
- .4 L'acquiescement de l'alarme sera indiqué à l'unité centrale.
- .5 Après soixante (60) secondes, il doit être possible de supprimer la signalisation sonore à l'aide d'un interrupteur, à partir de l'unité centrale.
- .6 La réception d'une nouvelle alarme, après suppression de la signalisation sonore correspondant à l'alarme précédente, doit réactiver la signalisation sonore.
- .7 Le déclenchement d'un dispositif de surveillance doit faire ce qui suit :
 - .1 Indiquer sa zone de surveillance au tableau d'affichage de l'unité centrale et aux tableaux annonceurs à distance.
 - .2 Faire retentir une signalisation sonore à l'unité centrale.
 - .3 Déclencher une séquence commune d'actions de surveillance.
- .8 Le réarmement du dispositif de surveillance et d'alarme ne doit pas remettre les fonctions/indications du système à leur mode de fonctionnement normal tant que l'unité centrale n'a pas été réarmée.
- .9 Une défectuosité dans le système d'alarme-incendie doit faire ce qui suit :
 - .1 Provoquer l'indication du circuit défectueux, à l'unité centrale.
 - .2 Actionner l'indication "défectuosité – système", faire retentir un ronfleur et déclencher une séquence commune d'actions de défectuosités. L'acquiescement du signal de défectuosité doit interrompre la signalisation sonore. La signalisation visuelle reste allumée jusqu'à ce que la défectuosité soit corrigée et que le système soit revenu en mode de fonctionnement normal.
- .10 En cas d'alarme, le signal de défectuosité doit être neutralisé automatiquement.
- .11 Une défectuosité sur un circuit quelconque du système ne doit pas déclencher d'alarme.
- ③ .12 Lors du déclenchement d'un dispositif de détection incendie, le tableau de commande principal et les annonceurs concernés doivent afficher les informations suivantes :
 - .1 Le bâtiment et le secteur fonctionnel où a lieu l'événement;
 - .2 La localisation exacte (numéro de local) du dispositif concerné;
 - .3 L'adresse du dispositif concerné;
 - .4 Le type de dispositif concerné;
 - .5 Le type d'événement (alerte, alarme, panne, défectuosité, etc.).
- ③ .13 Les événements de déclenchement pourront s'afficher sur plusieurs lignes et il devra être possible de faire défiler les événements en appuyant sur l'écran tactile de l'annonceur.

② Addenda ELE-002, émis pour l'ensemble de la section le 29 mars 2022

③ Addenda ELE-003, émis le 8 avril 2022

2.3 TABLEAU PRINCIPAL DE CONTRÔLE

- .1 Unité centrale :
- .1 Unité centrale compatible avec circuits de communications de types DCLA, DCLB et DCLC, conformes à la norme CAN/ULC-S524.
 - .2 Les caractéristiques spécifiées constituent une exigence minimale et concernent un système piloté par microprocesseur, à commande numérique et à multiplexage, pour la transmission de données.
 - .3 Unité centrale ayant une capacité d'au moins deux mille (2 000) points de surveillance adressables et d'au moins mille (1 000) points de contrôle/signalisation adressables.
 - .4 Exploitation par priorité de signalisation, la première priorité étant attribuée à l'alarme-incendie, la deuxième à la surveillance et au contrôle, la troisième aux défauts. Il doit être possible d'attribuer des priorités aux points de contrôle afin d'assurer une fonction particulière ou, en cas d'urgence, d'en privilégier une.
 - .5 Source d'alimentation électrique intégrée, chargeur de batterie et batteries pour alimentation de secours.
 - .6 Logiciel de base contenu dans une mémoire morte programmable effaçable (EPROM), non volatile. Il doit être possible d'installer facilement sur place des circuits de mémoire supplémentaires. Des circuits de mémoire vive (RAM), dans le panneau de contrôle, doivent permettre l'édition sur place, protégée par mot de passe, de simples fonctions de logiciel (exemple : les priorités, les étiquettes des zones) et le changement de microprogramme d'exploitation du système.
 - .7 Circuits avec surveillance en continu des cycles de traitement des communications et des données. Une panne de circuit doit provoquer une signalisation sonore et visuelle de défaut.
 - .8 Communications surveillées entre l'unité centrale et les panneaux/transpondeurs de collecte des données, par circuits DCLA et par circuit DCLB pour les annonceurs. Une panne de communication entre l'unité centrale et les unités à distance doit provoquer, à l'unité centrale, une signalisation sonore et visuelle de défaut. Transmission des données en décimal codé binaire, bande de base, par multiplexage temporel et semi-duplex. Chaque canal de données doit pouvoir assurer les communications jusqu'à une distance de 3 000 m.
 - .9 Unité centrale équipée de sous-programmes pouvant être déclenchés par un événement; possibilité de programmer des changements de statut d'un ou de plusieurs points de surveillance en vue de l'exploitation d'une partie ou de la totalité des points de contrôle du système.
 - .10 Matériel et logiciel conçus pour tenir l'heure du jour, le jour de la semaine, le jour du mois, le mois et l'année.
 - .11 Imprimante commandée à partir de l'unité centrale et destinée à produire un relevé imprimé de toutes les activités du système.
 - .12 Le logiciel d'exploitation doit assurer le fonctionnement des détecteurs de fumée adressables, à sensibilité variable; il doit également provoquer l'annonce, au tableau de commande, du statut des détecteurs de fumée et du réglage de leur sensibilité.
- .2 Description des composantes :
- .1 Armoire de type EEMAC-1, pour montage mural en saillie, porte métallique avant sur charnières dissimulées, serrure à clé, fenêtre permettant de voir toutes les indications lumineuses et les instructions de fonctionnement.
 - .2 Ensemble de casiers à l'intérieur de l'armoire, permettant de loger tous les modules électroniques requis pour le fonctionnement du système, plus les espaces libres demandés, incluant unité centrale de commandes de type microprocesseur et unité de mémoire contenant le programme de fonctionnement.

② Addenda ELE-002, émis pour l'ensemble de la section le 29 mars 2022

③ Addenda ELE-003, émis le 8 avril 2022

- .3 Signalisation visuelle conçue pour installation en saillie, en applique, avec au moins deux réglages.

2.16 DISPOSITIFS DE SIGNALISATION SONORE ET VISUELLE COMBINÉS

- .1 Installation en saillie, avec au moins deux réglages en son et luminosité.
- .2 Klaxons, polarisés, conçus pour une tension à 24 V C.C., 90 dB, 3 m.
- .3 Signalisation stroboscopique : signalisation à 24 V C.C., de couleur rouge.
- .4 Sauf indications contraires, les intensités lumineuses :
 - .1 15 candelas : corridor et pièce jusqu'à 35 m²
 - .2 30 candelas : pièce jusqu'à 80 m²
 - .3 75 candelas : pièce jusqu'à 145 m²
 - .4 110 candelas : pièce plus grande que 145 m²
- .5 Câblage séparé entre la signalisation sonore et visuelle.

③ **2.17 ANNONCIATEURS À DISTANCE POUR L'ENTRÉE PRINCIPALE (T-100B)**

- ③ .1 Annonceur alphanumérique à cristaux liquides et à écran tactile capable d'afficher huit (8) événements simultanément.
- ③ .2 Affiche les alertes et alarmes de tout l'Établissement.
- .3 Annonceurs avec visualisation des situations ci-après :
 - .1 Alarme et défaut dans les circuits d'alarme.
 - .2 Alarme de surveillance et de défaut, dans les circuits de surveillance.
 - .3 Défaut commun du système.
- .4 Ronfleur de défaut :
 - .1 L'acquiescement d'un signal de défaut au tableau principal de contrôle doit interrompre le retentissement des ronfleurs de défaut.
- .5 Câblage réduit au minimum entre le tableau principal de contrôle.

2.18 ANNONCIATEURS À DISTANCE POUR LES POSTES DE GARDIENS

- .1 Annonceurs alphanumériques à distance affichant huit (8) événements simultanés.
- ③ .2 Affiche les alertes du secteur desservi par le poste de gardiens seulement. Il ne doit pas afficher les alertes provenant des autres secteurs.
- ③ .3 Affiche les alarmes provenant de tous les bâtiments de l'Établissement.
- .4 Annonceurs avec visualisation des situations ci-après :
 - .1 Alarme et défaut dans les circuits d'alarme.
 - .2 Alarme de surveillance et de défaut dans les circuits de surveillance.
 - .3 Défaut commun du système.
- .5 Aucun ronfleur de défaut.
- .6 Câblage réduit au minimum entre le tableau principal de contrôle et les annonceurs à distance.

② Addenda ELE-002, émis pour l'ensemble de la section le 29 mars 2022

③ Addenda ELE-003, émis le 8 avril 2022

- ③ ② **2.19 ANNONCIATEURS À DISTANCE POUR LE POSTE DE CONTRÔLE PRINCIPAL (T-110A)**
- ③ .1 Annonceur alphanumérique à cristaux liquides et à écran tactile capable d'afficher huit (8) événements simultanément.
- ③ .2 Affiche toutes les alertes (première étape) et toutes les alarmes (deuxième étape) de tous les bâtiments de l'Établissement.
- ③ .3 Affiche tous les signaux de panne et de défauts de tous les bâtiments de l'Établissement.
- .4 Annonceurs avec visualisation des situations ci-après :
- .1 Alarme et défaut dans les circuits d'alarme.
- .2 Alarme de surveillance et de défaut, dans les circuits de surveillance.
- .3 Défaut commun du système.
- .5 Ronfleur de défaut :
- .1 L'acquiescement d'un signal de défaut au tableau principal de contrôle doit interrompre le retentissement des ronfleurs de défaut.
- .6 Câblage réduit au minimum entre le tableau principal de contrôle.
- 2.20 IMPRIMANTE À DISTANCE**
- .1 Imprimante raccordée au système, conçue pour produire une sortie papier de tous les événements et présentant les caractéristiques ci-après :
- .1 Alimentation en C.A., 120 V, 60 Hz.
- .2 Quatre-vingts (80) colonnes.
- .3 Utilisation de papier continu à pliage accordéon.
- .4 Raccordement à la sortie RS-232, au tableau principal de contrôles.
- .2 Tél'imprimeur électronique compatible avec le TCAI.
- .3 Modèle de table.
- .4 Caractéristiques principales :
- .1 Vitesse : deux cents (200) caractères/sec.
- .2 Nombre de colonnes : quatre-vingts (80)..
- .3 Ruban à cartouche, vitesse de communications de 1 200 bauds.
- .4 Porte de communications, série RS-232-C.
- 2.21 PROTECTEURS DE DÉTECTEURS DE FUMÉE**
- .1 Protecteurs de détecteurs de fumée robustes pour installation dans des zones à sécurité élevée. Ces protecteurs seront fournis par l'Établissement Archambault.
- 2.22 PROTECTEURS DES DISPOSITIFS DE VISUALISATION**
- .1 Protecteurs de dispositifs de signalisation en polycarbonate approuvé cUL.

② Addenda ELE-002, émis pour l'ensemble de la section le 29 mars 2022

③ Addenda ELE-003, émis le 8 avril 2022

Tableau des questions et réponses lors de l'appel d'offres Table of Questions and Answers during the Invitation to Tender

Date: 2022-04-08
 Etablissement Archambault – modernisation du système d'alarme-incendie
 No. Projet: R.060914.001
 Contrat:

Numéro	Question	Réponse	Question	Answer
17	Devis section 28 31 00.01 article 2.17 : Pouvez-vous préciser le terme "dimension suffisante pour afficher l'ensemble de tout l'établissement"? Pouvez-vous spécifier le terme "cartographié"? L'annonciateur doit-il afficher les plans de l'établissement avec les composantes en état d'alarme?	Voir addenda E-3	Spec section 28 31 00.01 article 2.17 - Can you clarify the term "sufficient size to display the entire establishment"? Can you clarify the term "mapped"? Should the annunciator display the plans of the establishment with the components in alarm status?	See addendum E-3
18	Devis section 28 31 00.01 article 2.19 : Pouvez-vous préciser le terme "dimension suffisante pour afficher l'ensemble de tout l'établissement"? Pouvez-vous spécifier le terme "cartographié"? L'annonciateur doit-il afficher les plans de l'établissement avec les composantes en état d'alarme?	Voir addenda E-3	Spec section 28 31 00.01 article 2.19 - Can you clarify the term "sufficient size to display the entire establishment"? Can you clarify the term "mapped"? Should the annunciator display the plans of the establishment with the components in alarm status?	See addendum E-3
19	À la question #14, nous avions demandé un modèle de référence concernant l'article 2.22 (Protecteurs des dispositifs de visualisation). La photo fournie dans la réponse est un garde pour détecteur de fumée et non pour les équipements visuels. Pouvez-vous nous fournir un modèle comme référence qui serait accepté	A titre informatif seulement, vous pouvez consulter les modèles STI-1210, 1215, 1217 et 1219 de la compagnie Safety Technology International inc. Le modèle proposé par l'entrepreneur devra être compatible avec les dispositifs de signalisation qu'il fournira. Le protecteur devra être approuvé par l'établissement avant de procéder à la commande.	At question #14, we asked for a reference model regarding article 2.22 (Guards of display devices). The photo provided in the answer is for a smoke detector guard and not for visual equipment. Can you provide us with a model as a reference that would be accepted	For information purposes only, you can consult models STI-1210, 1215, 1217 and 1219 from Safety Technology International inc. The proposed model by the contractor must be compatible with the devices he will provide. The protector must be approved by the establishment before proceeding with the order.
20	Devis section 28 31 00.01 article 2.18.1 - Est-ce qu'un annonciateur à 40 caractères avec LED indicatrice du secteur desservi par le poste de gardiens (zones) serait accepté? - Ceci respecterait le code en vigueur.	Non	Spec section 28 31 00.01 article 2.18.1 - Would a 40-character annunciator with LED indicator of the sector served by the guard post (zones) be accepted? - This would respect the current code.	No